

LUNDI 18 NOVEMBRE 2013

JUSTICE

# Assises de l'Aube : quatre procès et cinq accusés

Meurtre par conjoint, tentative de meurtre par concubin, viol par conjoint et viols sur mineurs de 15 ans : la session d'assises débute aujourd'hui.

La session de la cour d'assises de l'Aube s'ouvre aujourd'hui pour deux semaines, présidée par Gilles Laptie, conseiller à la cour d'appel de Reims. Cette première matinée sera consacrée à la formation des jurés. Puis, à partir de 14 h et jusqu'à mercredi, Patrick Vadrot comparaitra pour meurtre par conjoint.

Le 28 février 2012, un corps calciné, en partie démembré, est découvert sur un terrain boisé entre Grange-l'Évêque et Dierrey-Saint-Pierre. Rapidement, les enquêteurs pensent à Paulette Vadrot. Une mère de cinq enfants disparue quelques jours plus tôt. Ce mercredi, en fin de journée, son mari est placé en garde à vue. Quelques heures et il vient aux aveux. Il aurait étranglé sa femme dans leur garage qui jouxte l'immeuble situé au 4, impasse des Peupliers à Sainte-Savine. Il aurait ensuite chargé son corps dans leur voiture avant de le brûler sur ce terrain boisé en bordure de la D60. Mis en examen pour meurtre sur conjoint, Patrick Vadrot a été placé en détention provisoire. Il sera défendu par M<sup>e</sup> Armelle Courtois.

La mère de famille avait disparu depuis plusieurs jours lorsque son corps calciné a été retrouvé.

À partir du 21 novembre et durant deux jours, Logan Cruz sera jugé pour tentative de meurtre par concubin. Dans la nuit du 7 au 8 juillet 2012, une nouvelle dispute l'oppose à celle qui partage sa vie. Il est un peu plus de minuit dans un appartement de Troyes. Depuis plusieurs heures, l'alcool coule à flot. Les enfants, âgés de 4 et 6 ans, sont couchés lorsque le ton monte. La jeune femme l'insulte, il la frappe et les enfants se réveillent. Lorsque Logan Cruz serre les mains autour du cou de leur mère, les petits hurlent. C'est sans doute grâce à eux qu'elle aura la vie sauve. Jugé en comparution immédiate et condamné à cinq ans de prison, il décide de faire appel de la décision du tribunal correctionnel. La cour d'appel a relevé l'intention d'homicide et ordonné son renvoi devant la cour d'assises. Il sera entouré



En ouverture de cette session d'Assises, Patrick Vadrot devra répondre du meurtre de son épouse dans ce garage savinien en février 2012.

des conseils de M<sup>e</sup> Capucine Malaussena.

Du 25 au 26 novembre, Mickaël Perard devra répondre de viol par conjoint, violences sans incapacité sur conjoint et violences avec usage d'une arme. Il sera défendu par M<sup>e</sup> Hervieux.

Enfin et pour les trois derniers jours de la session, Jean-Roberto Taile sera jugé pour des viols commis sur mineurs

de 15 ans, viols par personne ayant autorité, violences sans incapacité par conjoint et violences sans incapacité sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité. Il comparaitra détenu aux côtés de Marie-Jocelyne Clain. Placée sous contrôle judiciaire depuis les faits, elle sera jugée pour non-dénonciation de crime. Ce procès devrait se tenir à huis clos.

CÉLINE TILLIER

FAIT DIVERS

# L'ancien préfet de l'Aube agressé en Haute-Savoie

Certains se souviennent sans doute de Georges-François Clerc qui avait notamment géré le passage du président Sarkozy à Troyes. Il avait fait un court passage comme préfet de l'Aube, restant à Troyes de juin 2010 à mars 2011, date à laquelle il avait été nommé directeur adjoint au cabinet du nouveau ministre de l'Intérieur, Claude Guéant. Depuis, l'ex-préfet de l'Aube est devenu préfet de Haute-Savoie.

Selon le Dauphiné Libéré qui a révélé l'affaire, le préfet accompagnait, jeudi, un équipage de la BAC de nuit dans un quartier de Thonon-les-Bains réputé sensible lorsqu'un contrôle a dégénéré. Les policiers ont voulu contrôler un jeune homme de 19 ans connu comme revendeur de stupéfiants mais celui-ci a alerté le quartier en criant.

Une trentaine de jeunes ont alors pris à partie le préfet et les deux policiers, dont un a été roué de coups à terre. L'un des agresseurs a aussi utilisé une bombe lacrymogène dont le gaz

a atteint le préfet.

Trois jeunes hommes ont été écroués et seront jugés cet après-midi au tribunal de Grande instance de Thonon-les-Bains.

Marine Le Pen a réagi

Selon une source proche de l'enquête, le préfet n'a pas été visé en tant que préfet mais parce qu'il accompagnait des policiers. Cela n'a pas empêché Marine Le Pen d'utiliser politiquement cette agression par une nouvelle envolée lyrique contre ce qu'elle considère comme une montée de l'insécurité. La présidente du Front national a ainsi estimé samedi dans un communiqué que l'agression était « un événement très grave que le gouvernement semble vouloir minimiser par son silence alors qu'il devrait l'alerter au plus haut point. C'est l'État et la République qui sont défiés, c'est le bilan désastreux de Manuel Valls qui est mis en cause, grand ministre dans la parole mais tout petit ministre dans l'action ».

**Cfdt: CHAMPAGNE ARDENNE**  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UN RENSEIGNEMENT...  
La Cfdt au service des salariés